

Glossaire RNSR

Classé par ordre alphabétique.

Certains termes sont également référencés par le Cadre de cohérence du SI recherche, dont vous trouverez le glossaire [ici](#).

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	Glossaire Cadre de cohérence
Action LOLF	L'axe budgétaire, selon la nomenclature de la loi organique des lois de finance (LOLF)	
COMUE	Communauté d'universités et établissements. Statut créé par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche. Ce statut permet de regrouper des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sous la forme d'un EPSCP, afin de mieux coordonner les offres de formation et les stratégies de recherche et de transfert des établissements publics d'enseignement supérieur sur un territoire donné.	ComUE
Discipline ERC	La nomenclature des disciplines scientifiques d'European Research Council, organe de l'Union européenne mis en place dans le cadre du septième programme-cadre de recherche de l'UE, visant principalement à stimuler l'excellence scientifique en Europe en soutenant et en encourageant les meilleurs scientifiques, ingénieurs et universitaires réellement créatifs, qui sont invités à soumettre leurs propositions dans n'importe quel domaine de la recherche.	ERC
Domaine scientifique	Une nomenclature française de disciplines scientifiques.	
EPA	Etablissements Publics à Caractère Administratif	Organisme de recherche
EPIC	Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial. Une personne morale de droit public ayant pour but la gestion d'une activité de service public de nature industrielle et commerciale, activité qui, compte tenu des circonstances, ne peut pas être correctement assurée par une entreprise privée soumise à la concurrence. Liste des EPCI: - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA) - Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT) - Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) - Campus France - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) - Centre national d'études spatiales (CNES) - Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) - École nationale supérieure de création industrielle - Les Ateliers (Ensci-Les Ateliers) - IFP Energies nouvelles (IFPEN) - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) - Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)	Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial

Terme	Définition	<u>Glossaire Cadre de cohérence</u>
	<ul style="list-style-type: none"> - Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) - Réseau ferré de France (RFF) - Universcience 	
EPST	<p>Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique. Catégorie particulière d'établissements publics dont les statuts sont fixés par la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique. Les principaux EPST sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CNRS : Centre national de la recherche scientifique, • IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux, • INED : Institut national d'études démographiques • INRA : Institut national de la recherche agronomique, • INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique, • INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale • IRD : Institut de recherche pour le développement, • IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture. 	Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique
Equipe de recherche	Equipe projet faisant partie d'une unité (de recherche, de service, ...)	Equipe contractualisée Equipe projet
Etablissement partenaire	Etablissement auquel est rattachée une structure de recherche : il peut être « tutelle » (cf. établissement tutelle) ou participant (cf. établissement participant) de la structure	Partenaire (d'une UMR)
Etablissement participant	Opérateur de recherche auquel est rattachée une structure de recherche mixte (rattachée à plusieurs opérateurs de recherche), mais non signataire de la convention de la structure. L'opérateur participant participe au fonctionnement de la structure en ressources (humaines, financières, etc.)	
Etablissement référent	Voir tutelle référent	
Etablissement tutelle	Opérateur de recherche auquel est rattachée une structure de recherche mixte (rattachée à plusieurs opérateurs de recherche), signataire de la convention de la structure.	Tutelle
Evaluateur	L'organisme qui évalue la structure de recherche	
Filiation	Historique d'une structure, notamment si elle a été créée à partir de structure(s) répertoriée(s) dans le RNSR. Cf. <u>définition du Cadre de cohérence recherche</u> .	
GIP	Groupement d'intérêt public. Personne morale de droit public qui peut être constituée entre un au moins organisme public et un ou plusieurs organismes publics ou privés, avec un objectif déterminé devant répondre à une mission d'intérêt général à but non lucratif. https://fr.wikipedia.org/wiki/Groupement_d%27int%C3%A9r%C3%AAt_public	GIP
Identifiant national	Identifiant unique attribué à chaque structure de recherche répertoriée par le RNSR, permettant l'articulation entre les SI de gestion.	Cf. l'article « RNSR »
IEP	Institut études polytechniques	
Label d'une structure attribué par un établissement	Un établissement de rattachement d'une structure de recherche peut lui attribuer un label, en plus du n° RNSR. Ce label est à portée limitée à l'établissement, n'a pas vocation à être partagé par les cotutelles d'une structure	

Terme	Définition	<u>Glossaire Cadre de cohérence</u>
	mixte : l'identifiant national unique de la structure, à partager par tous, est le n° RNSR. Un n° local peut être associé à ce label attribué par l'établissement.	
Liaison intra-structure	Relation d'appartenance entre les structures : une structure A peut faire partie d'une autre structure B, ou regroupe les structures C et D. Dans ce dernier cas, les structures C et D font partie de la structure A. On dit alors qu'A est participante de B (idem C et D sont participantes de B), B est regroupante d'A (idem A est regroupante de C et D).	
Niveau des structures	Les structures de recherche sont classées dans le RNSR en trois niveaux : équipe de recherches (niveau 1, équipe interne d'une unité), unité (niveau 2), structures collaboratives (niveau 3).	
Niveau équipes de recherche	Cf. Equipe de recherche	Equipe contractualisée Equipe projet
Niveau structures collaboratives	Structures opérationnelles de recherche qui regroupent, en totalité ou en partie, des structures de recherche, de service, de service et recherche, relevant d'organismes de recherche autour d'une thématique scientifique commune. Les entités qui participent à une telle structure conservent leur individualité propre. Sous cotutelles d'universités et d'organismes de recherche publics, elles coordonnent leur activité scientifique et mettent en commun tout ou partie de leurs moyens. Du personnel peut administrativement être affecté à une SFR, en dehors des structures qui la composent.	Structure collaborative de recherche
Niveau unités	Cf. unité de recherche	
Numéro d'une structure attribué par un établissement	Ce n° est associé à un label attribué par un établissement. Voir « Label d'une structure attribué par un établissement ».	
PRES	Pôle Régional d'Enseignement Supérieur. Regroupement d'universités, et d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche permettant de mettre en cohérence leurs différents dispositifs, de mutualiser certaines activités et moyens avec pour but de créer des entités proposant une offre de recherche et de formation plus cohérente, plus lisible et mieux adaptée aux besoins des territoires. Vingt-sept de ces pôles ont été constitués entre 2006 et 2013. Depuis cette date, la coordination entre établissements peut prendre la forme soit d'une fusion d'établissement, soit de la participation à une ComUE, soit d'une association.	PRES
Réseau thématique de recherche avancée	Type de structures créées par la loi de programme pour la recherche de 2006, et supprimées par la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche de 2013. La dizaine de RTRA avait pour objet de conduire un projet d'excellence scientifique dans un ou plusieurs domaines de recherche, mené en commun.	Réseau Thématique de Recherche Avancée
Structure collaborative de recherche	Structures opérationnelles de recherche qui regroupent, en totalité ou en partie, des structures de recherche autour d'une thématique scientifique commune. Les entités qui participent à une telle structure conservent leur individualité propre. Elles coordonnent leur activité scientifique et mettent en commun tout ou partie de leurs moyens. Du personnel peut administrativement y être affecté, en dehors des structures	Structure collaborative de recherche

Terme	Définition	<u>Glossaire Cadre de cohérence</u>
	qui la composent.	
Structure de recherche	Regroupement temporaire de personnels, qui relèvent d'un ou plusieurs opérateurs de recherche ou d'acteurs socio-économiques, avec un degré d'autonomie de gestion de son activité scientifique et de formation, pour mener à bien un projet scientifique déterminé, soumis à évaluation.	Equipe contractualisée Equipe projet Unité de recherche Structure collaborative de recherche <u>Définition complète</u>
Structure fille	Lien de filiation entre les structures de recherche. Si une structure A a été créée à partir d'une structure B (éclatement, fusion, etc.), alors A est la structure fille de B, B est la structure mère de A. Cf. filiation.	
Structure mère	Cf. structure fille	
Structure participante	Cf. Liaison intra-structure	
Structure regroupante	Cf. Liaison intra-structure	
Structures fédératives	Cf. Structure collaborative de recherche	Structure fédérative de recherche
Tutelle référent	L'opérateur tutelle d'une structure de recherche, désigné par les cotutelles en cas de structure mixte, ayant la responsabilité de maintenir dans le RNSR les données communes de la structure	
Type de structures	<p>Une structure de recherche peut être classée en différents type, selon son niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Niveau 1 « équipe » : les équipes sont classées en « équipe interne » ; - Niveau 2 « unité » : elles peuvent être <ul style="list-style-type: none"> o Unité propre (ayant une seule tutelle), o Unité mixte (avec au moins 2 tutelles), o Unité mixte internationale (unité mixte dont au moins une tutelle est un établissement étranger) ; - Niveau 3 « structure collaborative » : <ul style="list-style-type: none"> o Groupements d'Intérêt scientifique (GIS), o Structures Fédératives de Recherche (SFR), o Groupements de Recherche (GDR), o Collaborations internationales de recherche, o Groupements d'Intérêt Public (GIP), o Fondations de coopération scientifique (FCS), o Groupements d'Intérêt Economique (GIE), o Société privées. 	
Unité de recherche	<p>Regroupement temporaire de personnels, éventuellement organisés en équipes, qui relèvent d'un ou plusieurs opérateurs de recherche, pour mener à bien un projet scientifique déterminé, soumis à évaluation. Le directeur d'unité est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet scientifique de l'unité.</p> <p>Une unité (structure de recherche) est créée pour une durée de cinq ans. Elle est</p>	Unité de recherche

<i>Terme</i>	<i>Définition</i>	<u>Glossaire</u> <u>Cadre de</u> <u>cohérence</u>
	<p>dotée de moyens en crédits, personnels, matériels. Elle est dépourvue de personnalité morale : elle n'a pas d'existence juridique propre distincte du ou des établissements tutelles auxquelles elle est rattachée.</p> <p>Le principe de contractualisation (contrat pluriannuel d'établissement) permet le recensement, la labellisation et l'attribution d'un financement par le ministère, après évaluation nationale, des unités.</p> <p>Les unités se différencient par le nombre d'opérateurs de recherche auxquels elles sont rattachées : les Unités Propres (rattachées à un seul opérateur tutelle) et les Unités Mixtes (rattachées à plusieurs opérateurs tutelles). Elles se différencient aussi par leur finalité.</p> <p>Exemple de types d'unités : Unité de Recherche (UR), Unité de Service (US), Unité Mixte de Service (UMS), Unité Mixte de Recherche (UMR), Unité Mixte Internationale (UMI), Centre d'Investigation Clinique (CIC), Equipe d'Accueil (EA), etc.</p> <p>Une unité a de multiples liens avec les structures organisationnelles des établissements tutelles auxquels elle est rattachée.</p>	